

La lettre de la 3^{ème} Circonscription

3^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} arrondissement



Lionel Lassagne

Conseiller d'arrondissement- Vice président du Conseil Général du Rhône

EDITORIAL

Décembre

Bien comprendre les enjeux de la taxe carbone

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ceci nécessite une inflexion sans précédent de nos comportements de production et de consommation. C'est pourquoi Michel ROCARD a été chargé d'étudier la possibilité d'introduire une contribution climat énergie (CCE) qui taxerait près de 70% des émissions nationales de CO².

La taxe carbone ne va-t-elle pas pénaliser les Français et les entreprises ?

Les pays européens qui ont adopté des taxes similaires (Suède, Finlande, Danemark, Grande-Bretagne, Allemagne, Slovénie) en ont profité. Gains de croissance et gains écologiques peuvent aller de pair !

D'autant que la taxe carbone sera intégralement compensée : il n'est pas question d'augmenter la pression fiscale, mais bien de baisser certains impôts en contrepartie (impôt sur le revenu pour les particuliers et taxe professionnelle sur les investissements pour les entreprises).

A quels produits va s'appliquer la taxe carbone ?

La taxe carbone s'appliquera uniquement aux énergies fossiles polluantes comme l'essence, le diesel, le gaz, le fioul et le charbon. L'électricité est exclue du champ de la taxe carbone.

L'opposition socialiste trouve que le montant de la taxe (17€ par tonne de CO₂) est trop faible...

Concernant le montant de la taxe, le curseur a été très bien placé car il répond pleinement aux objectifs d'incitation. Il faut que la taxe ne soit pas trop élevée au départ, puis augmente progressivement, tout en restant compensée intégralement, car il n'est pas question d'augmenter la pression fiscale. Il s'agit de laisser le temps aux ménages et aux entreprises de s'adapter et de modifier leur comportement.

Ça chauffe et il est temps d'agir !

*Bonne lecture
Lionel Lassagne*

Pour l'interdiction du port de la burqa

Levons d'abord toute ambiguïté : le débat sur la burqa n'est pas une attaque contre la religion musulmane. Il n'est pas question d'empêcher la pratique de l'Islam en France. Notre pays compte 5 millions de Musulmans, l'Islam est la 2^{ème} religion de France et les Musulmans doivent pouvoir pratiquer et vivre leur foi, conformément à la liberté de culte et de religion !

Aujourd'hui, la question du port de la burqa ou du niqab est un vrai sujet, qui d'une certaine façon, dépasse le simple cadre religieux : est-elle est compatible avec les valeurs de la République ?

Non, car avec le port de la burqa, c'est la condition de la femme qui est en jeu. Ces tenues sont une atteinte à la liberté et à la dignité de la femme. Ces vêtements les coupent totalement du monde extérieur, anéantissant leur identité. Je ne pense pas que l'on puisse laisser vivre ces femmes à côté de la communauté nationale.



Article : Jenny Bessoud
Habitante 3^{ème} arrondissement

ME CONTACTER

contact@lionel-lassagne.com

Rendez-vous sur le blog de la circonscription :

<http://ump.lionel-lassagne.com>



Le RSA, comment ça marche ?

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009. L'Etat et les départements s'associent pour mettre en place cette nouvelle prestation.

• A quoi sert le RSA ?

Le RSA complète les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin :

- Une personne au salaire limité peut, sous certaines conditions de ressources et selon sa situation familiale, bénéficier du RSA, et cela même si elle ne bénéficiait d'aucune prestation.
- Le RSA augmente donc les ressources des travailleurs pauvres employés à temps partiel ou à la tête de familles nombreuses pour lesquels la prime pour l'emploi ne représente qu'un soutien limité.

Le RSA devrait permettre à 700.000 personnes de passer au-dessus du seuil de pauvreté.

• Qui peut bénéficier du RSA ?

Le RSA s'adresse à plus de 3 millions de ménages.

Sont concernées les personnes :

- sans activité, notamment les 1 400 000 bénéficiaires actuels du RMI (revenu minimum d'insertion) ou de l'API (allocation de parent isolé) qui toucheront le RSA à taux plein, soit un peu plus de 450 euros pour une personne seule sans enfant.
- exerçant ou reprenant une activité professionnelle peu rémunératrice. Une personne seule qui travaille pourra y prétendre si son revenu n'excède pas 1.052 euros par mois. Le complément de revenu se réduit au fur et à mesure que le salaire augmente. 2 millions de salariés sont susceptibles de bénéficier du RSA.

Le RSA ne s'adresse qu'aux personnes âgées plus de 25 ans ou ayant un enfant à charge.



Article : Marvin Mompont
Habitant 3^{ème} arrondissement



Scolaire

Pourquoi vouloir réformer le lycée ?

Les résultats ne sont pas à la hauteur de nos attentes :

35.000 jeunes quittent chaque année le lycée sans le bac

L'ascenseur social est en panne : les enfants d'ouvriers ont deux fois moins de chances d'accéder à l'enseignement supérieur que les autres

Enfin, notre système d'orientation ne marche pas, il est trop rigide, trop déconnecté du monde professionnel !

Les grandes lignes de la réforme :

- Révolutionner le système d'orientation : l'orientation doit devenir progressive et réversible avec un droit à l'erreur. L'idée c'est de permettre aux élèves qui le souhaitent de se réorienter, grâce à des stages passerelles de remise à niveau.
- « Casser » la hiérarchie des voies et des séries : il faut sortir de la logique « hors de la filière scientifique point de salut ».
- Mettre en place dans les lycées un accompagnement personnalisé pour tous les élèves dès la rentrée prochaine. Les lycées doivent devenir au moins bilingues : il faut donc privilégier davantage l'oral.



Article : Emilie Desrieux
Habitante
7^{ème} arrondissement



C'est quoi être Français en 2009 ?

Parler d'identité, c'est ouvrir un vrai débat de fond, qui touche à l'essence même de la politique. Cette réflexion est devenue indispensable car sur ces sujets nous vivons dans le déni de la réalité.

C'est une question qui ne se pose pas seulement pour les Français issus de l'immigration récente mais qui interpelle chaque citoyen ...

Notre nation se fissure en silence parce qu'il n'y a plus de discours sur notre identité.

Le grand débat sur l'identité nationale lancé par Eric Besson concerne tous les Français.

Il pose la question du vivre-ensemble dans une société fragile avec des lignes de fractures :

- Les différences géographiques : France rurale et France urbaine.
- La différence générationnelle : quid de la solidarité intergénérationnelle ?
- Les inégalités hommes-femmes, notamment dans la sphère professionnelle.
- Les différences d'origine et de confession : le fameux débat entre « multiculturalisme » et « assimilation ». L'assimilation a réussi dans la première partie du 20^{ème} siècle. Aujourd'hui, on ne demande plus à personne de se dépouiller de sa culture d'origine pour devenir Français. Mais le fameux « droit à la différence » des années 80 a donné cours dans certains quartiers à un multiculturalisme à mille lieux de notre conception du vivre-ensemble !

Le grand défi pour la France, depuis toujours, c'est d'arriver à concilier unité et diversité !

Il faut réussir ce défi au 21^{ème} siècle !